



## **Déclaration du CSEE sur le projet de rapport d'étape conjoint 2008 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du programme de travail « Education et formation 2010 »: l'éducation et la formation tout au long de la vie au service de la connaissance, de la créativité et de l'innovation**

**Adopté par le Bureau exécutif  
à sa réunion des 28 et 29 novembre 2007**

**President  
Président**  
*Ronnie Smith*

**Vice-Presidents  
Vice-Présidents**  
*Paul Bennett  
Odile Cordeller  
Kounka Damianova  
Jörgen Lindholm  
Ulrich Thöne*

**General Secretary  
Secrétaire Général**  
*Martin Römer*

**Treasurer  
Trésorier**  
*Walter Dresscher*

Le projet de rapport d'étape conjoint 2008 du Conseil et de la Commission est le second rapport biennal basé sur les rapports d'étape nationaux soumis par les Etats membres à la Commission européenne. Le projet de rapport qui doit être adopté par le Conseil en février 2008 établit les domaines d'action prioritaires suivants pour le programme « Education & formation 2010 » dans les deux années à venir :

- Mettre l'éducation et la formation tout au long de la vie au service de l'efficacité et de l'équité ;
- Innovation et créativité : l'éducation en tant qu'élément clé du triangle de la connaissance ;
- Améliorer la gouvernance : optimiser l'exploitation des résultats du programme « Education et formation 2010 ».

### **Promouvoir l'égalité des chances pour tous dans l'éducation – une question clé**

S'agissant du premier domaine prioritaire, le CSEE se réjouit du message sans équivoque énonçant que « garantir un accès, une participation, un traitement et des résultats équitables doit donc rester une priorité », comme ce fut le cas depuis le lancement du programme « Education et formation 2010 ». Les performances atteintes par les systèmes d'éducation et de formation ne sont pas encore suffisamment bonnes pour contrebalancer l'incidence négative de l'origine socio-économique des élèves. Le CSEE se réjouit qu'à cet égard également, le rapport demande qu'une attention spécifique soit accordée aux handicaps propres aux élèves migrants, et reconnaît qu'au sein du système d'éducation certains facteurs semblent contribuer à ce problème. Dans ce contexte, le CSEE souligne qu'il faut veiller à ce que les enseignants adoptent en classe un comportement anti-discriminatoire et qu'une formation spécifique leur soit réservée. L'étude des droits humains et la lutte contre le racisme doivent impérativement être intégrées dans le programme de formation des enseignants, à tous les niveaux.<sup>1</sup> Dans ce contexte, le CSEE note que le Cluster sur les enseignants et les formateurs a perçu la forte préoccupation des enseignants et des autres professionnels de l'éducation, qui estiment n'avoir pas été préparés à enseigner à des classes hétérogènes.

La question de la promotion de l'égalité des chances pour tous dans l'éducation représente un défi essentiel pour les systèmes d'éducation et de formation en Europe et dans sa réponse à la consultation de la Commission sur les Ecoles pour le 21<sup>ème</sup> siècle, le CSEE a formulé un certain nombre de recommandations en la matière. Le CSEE note que le projet de rapport 2008 ne contient que peu de suggestions quant à la lutte

<sup>1</sup> Le rapport annuel de la Commission européenne sur le racisme et l'intolérance fait le suivi de cet aspect.

contre les handicaps socio-économiques ; en effet, le rapport donne uniquement une liste de « messages complémentaires » comme les activités parascolaires (p. 6 dans la version anglaise), mais le CSEE suppose que ce point fera l'objet d'un examen approfondi dans la communication qui suivra la consultation européenne sur les écoles.<sup>2</sup>

Dans ce contexte, le CSEE déplore que, selon la Commission, les rapports d'étape nationaux, dans les informations sur les initiatives que les pays ont prises pour promouvoir l'équité en termes de participation, de traitement et de résultats, « n'ont donné que peu de détails quant à l'ampleur des initiatives ayant amélioré les opportunités, la participation, le traitement et les résultats au plan individuel ». <sup>3</sup> De manière générale, s'agissant de la méthode consistant pour les pays à rendre compte tous les deux ans des progrès réalisés, le CSEE juge essentiel que les rapports fassent état des résultats découlant de l'application des politiques, plutôt que de se limiter à recenser les bonnes intentions.

En ce qui concerne l'analyse faite dans le rapport de la nécessité d'augmenter les niveaux de compétences, le CSEE regrette que l'accent soit mis de manière trop rigoureuse sur l'augmentation des niveaux de compétences en fonction des besoins du marché. Il est évident que l'éducation et la formation ont un rôle quintessenciel dans la préparation des jeunes gens au marché du travail, mais il est nécessaire de garder une vision d'ensemble sur les objectifs de l'enseignement. Ce n'est qu'en permettant aux jeunes gens de développer un large éventail de compétences – sociales, civiques, personnelles et culturelles – que les écoles contribuent à long-terme aux progrès sociaux et économiques de la société et au bien-être de chaque individu.

### **Education de qualité élevée et participation des enseignants et des formateurs aux réformes**

Le CSEE note avec satisfaction qu'un des messages clés du projet de rapport d'étape conjoint est la nécessité d'améliorer la préparation professionnelle et le développement professionnel continu des enseignants. Par ailleurs, il se réjouit également de l'accent mis sur la nécessité d'impliquer les enseignants et les formateurs dans les réformes (p. 9 de la version anglaise). Dans ce contexte, le CSEE souligne que cela implique une consultation des représentants des enseignants et des formateurs dans la préparation de nouvelles réformes politiques à tous niveaux. Aucune réforme majeure ne devrait avoir lieu sans l'implication active et la compréhension des enseignants. Ce sont les enseignants qui mettront les réformes en œuvre et aucune réforme ne pourra aboutir si les enseignants n'y sont préparés de manière adéquate et n'en comprennent les bénéfices.

Le rapport fait référence avec raison aux travaux de recherche qui ont démontré que la qualité de la formation des enseignants est, dans chaque école, l'aspect qui a la plus grande incidence sur les performances de l'étudiant (p. 6 de la version anglaise). Ce rapport souligne également les défis actuels auxquels sont confrontés les enseignants, à savoir le caractère de plus en plus hétérogène des classes, la demande de compétences nouvelles et la nécessité de tenir compte des besoins d'apprentissage individuels, le manque de développement professionnel continu et la nécessité générale de rendre la profession plus attrayante. Les messages contenus dans le projet de rapport coïncident

---

<sup>2</sup> Annexe, p. 60

<sup>3</sup> Annexe, p.44

avec la récente communication de la Commission sur l' « *Amélioration des études et de la formation des enseignants* » ; on peut y lire que « bon nombre de pays font état de lacunes dans les compétences d'enseignement et de difficultés dans la mise à jour des compétences des enseignants ». <sup>4</sup> Comme souligné dans la récente déclaration sur la communication de la Commission, le message donné par le CSEE en réponse aux défis auxquels les enseignants sont confrontés est clair : étant donné la complexité de la tâche d'enseignant, l'objectif à atteindre est de donner à tous les enseignants une formation de niveau master.

### **Accueille favorablement la nécessité d'assurer le financement durable de l'éducation mais rejette l'appel aux investissements privés**

Etant donné les défis mis en avant par le projet de rapport d'étape conjoint 2008 pour ce qui est de la lutte contre les handicaps socio-économiques, particulièrement dans le cas des élèves migrants, la nécessité de relever les compétences des enseignants, la nécessité d'augmenter les investissements dans l'éducation pré-primaire, notamment par le développement des capacités des enseignants du niveau pré-primaire, etc., il est d'autant plus regrettable que le projet de rapport sur la question du financement soit libellé en ces termes :

*Le niveau, l'efficacité et la durabilité du financement restent critiques. Bon nombre de pays expérimentent de nouveaux instruments et des incitants en relation avec l'investissement privé. Ceci a pour résultat que sont visés les individus, les ménages et les employeurs* ». (p. 10).

Le CSEE rejette avec force l'idée selon laquelle les investissements privés sont la solution aux défis auxquels le système d'éducation est confronté aujourd'hui. Il est regrettable que dans l'ensemble, les dépenses publiques pour l'éducation ont chuté de 5,2% du PIB en 2003 à 5,1% du PIB en 2004 (données les plus récentes). (p. 5 dans la version anglaise). Dans l'annexe du projet de rapport, la Commission admet « qu'aucune donnée n'est disponible sur l'importance relative de l'investissement privé » dans l'éducation scolaire. <sup>5</sup> Il est de la responsabilité de l'Etat de garantir une éducation de qualité pour tous et, dans l'Union européenne, nous devons apprécier et préserver ce qui est resté la fière tradition de la plupart des Etats membres, à savoir donner une éducation gratuite à tous. Si nous voulons véritablement prendre à bras-le-corps la lutte contre l'incidence négative du milieu socio-économique sur l'élève, il est indispensable que le système éducatif permette à chacun d'étudier aussi longtemps qu'il le souhaite, indépendamment de la situation financière qui est la sienne. Ceci implique également que le matériel d'enseignement est fourni gratuitement ou que son prix est gardé au minimum absolu. Qu'il nous soit permis de donner un exemple inacceptable : en Hongrie, le prix du matériel d'enseignement pour un élève de 9<sup>ème</sup> année s'élève à 33.000 Ft; à titre de comparaison, le salaire minimum en Hongrie s'élève à 65.000 Ft. Dans le secteur de l'enseignement supérieur, le projet de rapport d'étape conjoint signale que récemment, sept pays ont introduit des droits d'admission ou les ont augmentés. Comme indiqué dans sa réponse à la Communication sur l' *Efficiency et l'équité*, le CSEE « *rejette l'argument avancé dans la communication qui se réfère simplement aux droits d'inscription comme la principale solution pour régler le 'fossé de financement' dans l'enseignement supérieur* ». *Le CSEE est convaincu que l'équité dans l'enseignement supérieur doit être réalisée en offrant des chances égales à tous ; pas uniquement en matière d'accès mais en matière*

---

<sup>4</sup> Annexe, p. 52

<sup>5</sup> Ibid, p. 65.

*d'achèvement fructueux des études, et les gouvernements doivent consentir de nouveaux efforts pour supprimer les barrières à la participation à l'enseignement supérieur, notamment les barrières financières. Le CSEE est convaincu que les droits d'admission et l'augmentation de la dette des étudiants représentent un grave obstacle à l'accès, particulièrement pour les étudiants issus de groupes socio-économiques faibles. Le CSEE rappelle que le financement public constitue le moyen le plus équitable et le plus efficace de financer l'enseignement supérieur».*

## **Nécessité d'une meilleure coordination avec tous les partenaires**

Le CSEE souscrit à l'appel de la Commission visant à améliorer la gouvernance de la mise en œuvre du programme « Education et formation 2010 », s'agissant plus particulièrement d'associer plus étroitement tous les partenaires du secteur de l'éducation. Dans ce contexte, le CSEE souligne que la recommandation spécifique relative à la nécessité d' « assurer que les résultats des activités d'apprentissage par les pairs soient portés à l'attention des décideurs politiques et des ministres » doit également prévoir explicitement que ces mêmes résultats parviennent aux partenaires sociaux et aux autres acteurs du secteur de l'éducation.

Par ailleurs, la recommandation relative à la mise en place de mécanismes au plan national pour la mise en œuvre du programme de travail « Education et formation 2010 » et des stratégies d'apprentissage tout au long de la vie, devrait, comme dans le rapport d'étape conjoint 2006, faire spécifiquement référence à la participation des protagonistes, en particulier les partenaires sociaux, dans de tels mécanismes de coordination. Les syndicats d'enseignants et les autres protagonistes devraient y être étroitement associés, à savoir par le biais de consultations sur la rédaction des rapports d'étape nationaux, en prenant part aux activités d'apprentissage par les pairs, en étant consultés avant les réunions du Conseil des ministres de l'Education, etc.